

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020 A 21 H AU FOYER MUNICIPAL**

**Présents :** CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CHARBONNIER Joël, JOULIE Aymeric, CALAS Pierre, CAMP Marie-Angélique, ROLLAND Christian, BASCOUL Virginie, MAZEL Sophie, GASTON Agnès, PAYRASTRE Bénédicte, BRETHERS-ARNAULT Mickaël.

FOLLIOT Philippe arrivé à 22 h.

**Excusés :** ROUCAIROL Nadine qui donne procuration à BOUSQUET Christiane

**Secrétaire de séance :** BOUSQUET Christiane

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

### **COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE**

Monsieur CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire et Président de la commission prend la parole.

#### **Rentrée scolaire 2020**

Point sur la rentrée scolaire 2020, 55 élèves étaient présents le jour de la rentrée, lors de la rentrée 2019 nous avons recensé (moins de) 53 enfants, nous sommes en légère hausse, mais il faut rester prudent sur les effectifs minimums afin de ne pas perdre une classe.

#### **Organisation de la Cantine**

Il y a environ 45 enfants qui bénéficient du service restauration scolaire. Nous avons fait le choix de travailler avec la Société API Restauration qui donne jusque-là satisfaction sur la composition des repas, mais quelques ajustements sont à apporter sur les livraisons (livraison incomplète, oublis...).

Un point relation clientèle a été fait la semaine dernière et nous devons rencontrer une nutritionniste.

Pour le service repas et garderie de 12 h à 14 h, nous allons essayer de fonctionner avec 2 personnes. Pour le moment des repas de 12 h à 13 h, il y a deux personnes (une pour la préparation des repas et une qui s'occupe des enfants).

De 13 h à 14 h, deux employés pour la garderie.

Madame Christine CROS étant en maladie, c'est le personnel du service administratif qui assure le remplacement.

#### **Convention d'abonnement au service public de distribution de chaleur de Trifyl**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'abonnement au service public de distribution de chaleur de Trifyl sur la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'école publique.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

#### **Espace vie sociale, Landou 2.0 Lo camio'net @ votre service**

La Communauté de Communes propose un nouveau service, pour être au plus près des besoins des habitants, en partenariat avec les mairies et le soutien de la CAF.

Afin d'être au plus près de la population, un véhicule aménagé se déplacera sur le territoire de la Communauté de Commune. Il proposera un espace de vie sociale, pour venir s'informer, répondre aux besoins de chacun et un espace d'initiatives, de partages et d'échanges.

Ce service devrait être mis en place à partir d'octobre 2020.

### **Travaux cimetière**

Nous devons prévoir l'agrandissement ou la création d'un nouveau columbarium.

Un devis a été demandé à l'Entreprise BARASCUD Thierry, ces travaux seront à prévoir au budget 2021.

### **Procédure de récupération des concessions**

Les membres de la commission vont se réunir, afin de faire le point au cimetière des tombes qui ne sont pas entretenues et qui sont en état d'abandon.

Suite à cet état, la procédure sera lancée par un affichage à la porte du cimetière, sur les tombes concernées, une notification aux familles connues et deux annonces dans les journaux. A partir de ce moment, les familles ont un an pour se manifester.

Suite à ce-délais, la procédure de récupération des concessions sera lancée.

Les deux cimetières, celui de Ganoubre et de St Pierre sont concernés.

### **Projet drapeau Communal**

La Commune ne dispose pas actuellement de drapeau tricolore de St Pierre de Trivisy, pour représenter celle-ci lors des cérémonies.

Nous envisageons de travailler sur ce projet en collaboration avec M. GAU Président des anciens combattants, ainsi que toutes les personnes qui le souhaitent et l'école (les institutrices des cycles 2 et 3 sont intéressées).

### **Demande de l'Association Parents d'Elèves**

Monsieur CHARBONNIER Joël, donne la parole à Monsieur BRETHERS-ARNAULT Mickaël, Conseiller Municipal, membre de l'Association, qui a participé à la réunion de l'Assemblée Générale de l'APE du 7 septembre 2020.

Il informe, que le bureau a été modifié, la Trésorière a souhaité se retirer.

Il se trouve, qu'actuellement tous les documents et matériel de l'Association sont stockés chez Elise ALIBERT.

L'Association demande à la Commune un local ou un espace fermé, afin de pouvoir y entreposer le matériel.

Monsieur JOULIE Aymeric, rappelle également que l'Association du Comité des Fêtes a fait également cette demande.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'aménager dans les anciens ateliers municipaux, des espaces fermés en contreplaqué, pour les associations qui en feraient la demande.

### **COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES**

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la Commission, prend la parole.

### **Eau et Assainissement**

Info, problème de fuite pour un administré, suite à sa réclamation, son assurance a pris en charge une

partie de sa facture.

Nous ferons lors du prochain Conseil Municipal le point sur les impayés.

Il y a eu beaucoup de fuite sur le réseau d'eau, beaucoup de frais de réparation et de perte d'eau. Nous constatons que le réseau est vieillissant et nous devons faire des efforts sur la gestion des ressources en eau potable.

### **Travaux voirie 2020**

Nous avons réalisé cette année les travaux de voirie suivants :

- Chemin de la Barryrié, Chemin de Tindel, Parking devant boulangerie, Chemin de La Mathe, Chemin du Fraysse, Carrefour route de Vabre, Arthuzous, Chemin de la Bessède, Chemin de la Bouriatte.

### **Demande d'un administré pour acquérir une partie de voie communale**

Il est demandé par un habitant du hameau de Sénégats, que la Commune lui vende une partie de chemin communal.

Monsieur ZENON Claude informe qu'il s'est rendu sur place afin de s'assurer que l'accès vers d'autres parcelles ne soit pas enclavé si on lui vendait cette partie de voie.

En fait, il s'agit d'une partie de terrain (environ 5 m2) qui se trouve entre deux parcelles dont elle est propriétaire et qu'elle souhaite régulariser.

Il propose au Conseil Municipal de lui vendre cette partie de voie, qui ne bloque aucun accès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui vendre cette partie de voie au prix de 4 € le mètre carré, les frais de géomètre et de notaire restant à sa charge.

### **Procédure pour récupérer un bien sans maître au lieu-dit Sénégats**

Nous allons lancer la procédure afin de récupérer un bien sans maître au lieu-dit Sénégats Section BR n° 115 de 2 a 20 portée au cadastre au nom de AVEROUS Louis. Cette parcelle est en nature friche. Nos recherches n'ont révélé qu'aucun titre de propriété n'a été publié au service de la publicité foncière de Castres depuis 1956.

Cette régularisation, permettra à l'Association la Pourtanelle d'entretenir cette parcelle qui est à proximité du four à pain qu'ils ont rénové.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour récupérer ce bien sans maître.

## **COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS**

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Président de la Commission prend la parole.

### **Bilan moral de la saison estivale très mitigé**

La préparation de la saison estivale a été très difficile à organiser et ce, jusqu'au dernier moment. Nous avons cependant pu ouvrir la piscine et l'ensemble de l'espace Aquamonts.

Le Centre de Bien Etre étant privatisé, a été rouvert dès la fin du dé-confinement, nous avons dû juste adapter des mesures d'hygiène plus drastiques

Les conséquences du COVID 19, ont modifié l'organisation des séjours. Les vacanciers très nombreux cet été, mais sur des séjours très court. Ce qui a engendré beaucoup de maintenance pour l'accueil des touristes dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène

Le bilan financier sera présenté en fin d'année, mais nous sommes bien en dessous des chiffres de l'an

dernier

### Tarifs Espace Bien Etre Aquamonts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs d'entrées à l'Espace Bien Etre Aquamonts. Il propose les tarifs suivants :

- Entrée privatisée à l'Espace Bien Etre Aquamonts, pour une heure 42 €\*  
\* 1 entrée = 6 personnes maximum du 1er septembre au 30 juin
- Entrée privatisée à l'Espace Bien Etre Aquamonts, pour une heure 45 €\*  
\* 1 entrée = 6 personnes maximum du 1er juillet au 31 aout
- Carte d'abonnement annuelle, 5 entrées d'une heure à Espace Bien Etre Aquamonts 185 €\*  
\*1 entrée = 6 personnes maximum

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que ces tarifs proposés soient appliqués dès le 15 septembre 2020.

### Tarifs locations Bungalow au 1er janvier 2021, commercialisés par la SARL Les Campéoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des locations Bungalows, commercialisés par la SARL Les Campéoles.

Les Bungalow étant loués sur la période d'ouverture du camping du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de l'année 2021. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants avec entrées à l'Espace Aquamonts (piscine).

\* Uniquement sur les LODGES et MASSAÏ par séjour une heure de Centre de Bien Etre privatisée ou une entrée à la salle de sports;

	Bungalow 2ch 4 pers sans sanitaires		Bungalow 2ch 5 pers		Lodge 2ch 5 pers		Lodge Maasai 2ch4 pers	
	BTM4		BT5S		LG5S		MA4	
	4 pers 2 ch 2021		5 pers 2 ch 2021		5 pers 2 ch 2021		4 pers 2ch 2021	
En € TTC	Tarif Nuit	Tarif Semaine	Tarif Nuit	Tarif Semaine	Tarif Nuit	Tarif * Semaine	Tarif * Nuit	Tarif * Semaine
Avant le 03/07	56.00 €	210.00 €	63.00 €	250.00 €	70.00 €	273.00 €	136.00 €	467.00€
03/07 au 10/07	56.00 €	360.00 €	63.00 €	420.00 €	70.00 €	460.00 €	136.00 €	902.00 €
10/07 au 17/07	56.00 €	360.00 €	63.00 €	420.00 €	70.00 €	460.00 €	136.00 €	902.00 €
17/07 au 24/07	56.00 €	360.00 €	63.00 €	420.00 €	70.00 €	460.00 €	136.00 €	902.00 €
24/07 au 31/07	56.00 €	360.00 €	63.00 €	420.00 €	70.00 €	460.00 €	136.00 €	902.00 €
31/07 au 07/08	56.00 €	410.00 €	63.00 €	459.00 €	70.00 €	503.00 €	136.00 €	970.00 €
07/08 au 14/08	56.00 €	410.00 €	63.00 €	459.00 €	70.00 €	503.00 €	136.00 €	970.00 €
14/08 au 21/08	56.00 €	410.00 €	63.00 €	459.00 €	70.00 €	503.00 €	136.00 €	970.00 €
21/08 au 28/08	56.00 €/	310.00 €	63.00 €	375.00 €	70.00 €	411.00 €	136.00 €	834.00 €
Après le 28/08	56.00 €	210.00 €	63.00 €	250.00 €	70.00 €	273.00 €	136.00 €	467.00 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour la saison 2021

### Tarifs locations Chalets St Pierre au 1er janvier 2021, commercialisés par la SARL Les Campéoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des locations des chalets Saint Pierre, commercialisés par la SARL Les Campéoles, au 1er janvier 2021. Ces prix comprennent

une entrée à l'Espace Aquamonts (piscine mi-juin à mi-septembre) et un accès d'une heure au Centre de Bien Etre (privatisée) ou une entrée à la salle de sports par séjour.

**Très haute saison :**

Du 31/07/2021 au 21/08/2021	Semaine	640 €
	5 nuits	515 €
	4 nuits	430 €
	3 nuits	345 €
	2 nuits	260 €
	1 nuit	175 €

**Haute saison :**

Du 03/07/2021 au 31/07/2021	Semaine	580 €
	5 nuits	470 €
	4 nuits	390 €
	3 nuits	310 €
	2 nuits	230 €
	1 nuit	150 €

**Moyenne saison :**

Du 21/08/2021 au 28/08/2021	Semaine	510 €
	5 nuits	410 €
	4 nuits	340 €
	3 nuits	270 €
	2 nuits	200 €
	1 nuit	130 €

**Basse saison\* :**

Du 01/01/2021 au 03/07/2020	Semaine	310 €
Du 28/08/2021 au 31/12/2021	5 nuits	275 €
	4 nuits	235 €
	3 nuits	195 €
	2 nuits	155 €
	1 nuit	115 €

**\*Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.**

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour l'année 2021

**Tarifs location des chalets commercialisés par REVEA Vacances Couleur Nature au 1er janvier 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des chalets commercialisés par REVEA Vacances Couleur Nature, au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces prix comprennent l'entrée à l'Espace Aquamonts (piscine de mi-juin à mi-septembre) et un accès d'une heure au Centre de Bien Etre (privatisée) ou une entrée à la salle de sports par séjour.

**Très haute saison :**

Du 18/07/2021 au 22/08/2021	Semaine :	640 €
-----------------------------	-----------	-------

**Haute saison :**

Du 11/07/2015 au 18/07/2021	Semaine :	580 €
-----------------------------	-----------	-------

**Moyenne saison :**

Du 04/07/2021 au 11/07/2021	Semaine :	510 €
Du 22/08/2021 au 29/08/2021	Forfait 1 nuit :	130 €

**Basse saison\* :**

Du 01/01/2021 au 04/07/2021	Semaine :	<b>310 €</b>
Du 30/08/2021 au 31/12/2021	Forfait 1 nuit :	<b>115 €</b>
	Promo «Semaine Duo»	<b>25 %</b>
	Promo « Quinzaine »	<b>25 %</b>
	Promo « 3 semaines »	<b>30 %</b>
	Promo long séjour « 4 semaines et + »	<b>40 %</b>

Plus de promotions, voir tableau joint à la présente délibération

\*Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour l'année 2021.

**Tarifs locations chalets St Pierre au 1er janvier 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des locations des chalets Saint Pierre, au 1er janvier 2021. Ces prix comprennent une entrée à l'Espace Aquamonts (piscine mi-juin à mi-septembre) et un accès d'une heure au Centre de Bien Etre (privatisée) ou une entrée à la salle de sports par séjour.

**Très haute saison :**

Du 31/07/2021 au 21/08/2021	Semaine	<b>640 €</b>
	5 nuits	<b>515 €</b>
	4 nuits	<b>430 €</b>
	3 nuits	<b>345 €</b>
	2 nuits	<b>260 €</b>
	1 nuit	<b>175 €</b>

**Haute saison :**

Du 03/07/2021 au 31/07/2021	Semaine	<b>580 €</b>
	5 nuits	<b>470 €</b>
	4 nuits	<b>390 €</b>
	3 nuits	<b>310 €</b>
	2 nuits	<b>230 €</b>
	1 nuit	<b>150 €</b>

**Moyenne saison :**

Du 21/08/2021 au 28/08/2021	Semaine	<b>510 €</b>
	5 nuits	<b>410 €</b>
	4 nuits	<b>340 €</b>
	3 nuits	<b>270 €</b>
	2 nuits	<b>200 €</b>
	1 nuit	<b>130 €</b>

**Basse saison\* :**

Du 01/01/2021 au 03/07/2020	Semaine	<b>310 €</b>
Du 28/08/2021 au 31/12/2021	5 nuits	<b>275 €</b>
	4 nuits	<b>235 €</b>
	3 nuits	<b>195 €</b>
	2 nuits	<b>155 €</b>
	1 nuit	<b>115 €</b>

\*Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.

Frais de dossier : 11 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour l'année 2021

### **Tarifs camping 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs camping pour l'année 2021, ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021.

<u>Emplacement tente, caravane par jour</u>	Haute Saison (01 juil. 31 août)	Basse Saison
Compris : accès piscine, mini-golf, tennis, vtt		
Emplacement + Electricité + 2 Personnes	25.00 €	20.00 €
Enfant supplémentaire (0-14 ans)	7.00 €	6.00 €
Adultes supplémentaire (à partir 15 ans)	8.00 €	7.00 €
Chien	4.00 €	4.00 €
Obligation de déclarer les chiens à l'inscription et de fournir une copie de carnet de vaccination.		
<u>Garage mort uniquement hors Saison, par mois</u>	150.00 €	
<u>Frais de dossier</u>	5 €	

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs du camping pour la saison 2021

### **Tarifs Base de Loisirs 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de la Base de Loisirs pour la saison 2021 :

MINI-GOLF	Le parcours	2 €	
TENNIS	Gratuit		
SERVICES :	Machine à laver	4 €	
	Sèche-linge	4 €	
	Location kit draps	(la prairie Grand) 13 €	(la prairie Petit) 12 €
	Vente kit draps jetables	(la prairie Grand) 7 €	(la prairie Petit) 5 €
	Location frigo	Semaine 25 €	journée 5 €
	Location Micro-onde	Semaine 25 €	journée 5 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs de la Base de Loisirs pour 2021.

### **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE**

Monsieur le Maire prend la parole

### **Contrat de maîtrise d'ouvrage délégué à l'Association la Pourtanelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'Association La Pourtanelle, concernant un contrat de maîtrise d'ouvrage délégué.

L'association La Pourtanelle a signé le 13 décembre 2019, une convention avec la Fondation du Patrimoine en vue de la réhabilitation d'un four à pain banal situé à Sénégats. Ce bien étant un

« patus » plus juridiquement un « bien de section de commune », de ce fait la gestion incombe au conseil municipal.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux de préservation et de restauration, l'association souhaite présenter des demandes d'aides financières.

De ce fait, le conseil municipal accepte à l'unanimité décide de déléguer de maîtrise d'ouvrage pour ce projet à l'Association La Pourtanelle.

### **Personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de proposer une liste portant 24 noms de personnes qui pourraient être appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Il précise que c'est la CCID qui désigne dans cette liste six titulaires et six suppléants.

Monsieur le Maire étant membre de droit de la commission CCID

Les membres du Conseil Municipal proposent les personnes suivantes :

SALVIGNOL Jean-Paul	PUECH Christine
MAJOUR Maxime	BARBAZA Christian
SOULET Georges	JOULIE André
ALEGRE Christian	CROS Denis
RAYSEGUIER Georgette	CARAYON Gilles
SOULET Guy	JOUGLA Jacques
ALEGRE Christian	PAUZIES André
SOULET Romain	MARCOU Catherine
BIAU Rolland	BRUNEL Patrick
BONNAFOUS Josette	AUDOUY Jean-Marc
BOULADE Jean-Marc	BIAU Nadine
PAUZIES André	DOUREL Roselyne
SUC Séverine	AUGE Fabien

### **Vote de crédits supplémentaires - DM 2020-001 PHOTOVOLTAIQUES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget photovoltaïques de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	-6.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	6.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1681	Autres emprunts	6.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		6.00
<b>TOTAL :</b>		<b>6.00</b>	<b>6.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Désignation du délégué à la Fédération des Stations vertes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la Commune de Saint Pierre de Trivisy, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.  
Monsieur Le Maire, propose de désigner comme déléguée Madame Marie-Christiane BOUSQUET pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Madame Marie Christiane BOUSQUET pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

### **Vente du terrain Section AL N° 271 partie B à la Communauté de Communes pour la construction de la micro crèche**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal nous avons décidé la vente d'une partie du terrain situé derrière l'école à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour la construction de la micro crèche.

Suite au document de la modification parcellaire, se terrain est cadastré section AL N° 271 partie B de 595 m2 environ.

Cette vente sera réalisée en la forme administrative, au prix de l'€uros symbolique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de cette vente.

### **Convention de mise à disposition du terrain à la Cte de Cnes pour le projet micro crèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente d'une partie du terrain situé derrière l'école à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour la construction de la micro crèche est en cours de régularisation par Acte Administratif par le service concerné de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire précise, qu'afin de pas pénaliser la collectivité sur les subventions obtenues pour la construction de la micro crèche et en attente de la régularisation de la vente du terrain par acte en la forme administrative, Il convient, de signer une convention de mise à disposition du bien, terrain cadastré section AL N° 271 partie B de 595 m2 environ.

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité, Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

### **Création d'un emploi non permanent pour une durée de 2 ans**

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour une durée de 2 ans, Article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy (Tarn)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

- La création à compter du 1er novembre 2020 d'un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Administratif Contractuel à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel sera recruté pour une durée déterminée durée de 2 ans maximum.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans.

- L'agent devra justifier de son expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire informe que ce poste est tenu par Madame BARBAZA Corinne, son contrat se termine au 31 octobre 2020. Il précise au Conseil Municipal qu'elle donne satisfaction depuis 4 ans et qu'il va lui proposer ce nouveau contrat pour 2 ans.

### **Détail des subventions accordées aux Associations 2020**

Monsieur le Maire indique qu'un complément d'information doit être apporté au Budget Principal 2020 de la Commune, concernant les subventions aux Associations, enregistrées à l'Article 6574, dont la répartition doit être précisée.

Il convient donc de déterminer la somme allouée pour chaque Association, qui sera uniquement versée sur présentation du bilan d'activités et financier de celle-ci.

- Amicale du personnel de la Maison de Retraite	150 €
- Arts et Musiques	350 €
- Lou Pesca Fin	400 €
- Volley Ball St Pierrais	450 €
- Comité des Fêtes de St Pierre	800 €
- Association Génération Mouvements	150 €
- Ecole de Rugby St Pierraise	En attente d'activité
- Los 4 Vesins	150 €
- Comité FNACA St Pierre	150 €
- Saint Pierre Animation	En attente d'activité
- Coeur d'Ass. Mat.	150 €
- Trivisy Vélo Sports	350 €
- Association d'Aide à Domicile en milieu Rural	645 €
- Association SILVER XII	150 €

Après délibération le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents d'accorder les sommes ci-dessus aux associations.

Monsieur le Maire souhaite recevoir avec les membres de la commission compétences tourisme, commerces et associations, les responsables de ces associations afin de voir où elles en sont de leurs activités. Il est retenu la date du samedi 3 octobre 2020.

### **Projets d'investissement dans le cadre du plan de relance de l'Etat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les travaux d'investissement à venir.

Il propose que dans le cadre de la relance économique nous présentions les projets suivants :

1 – Mise en sécurité traversée du village – accès piétonnier et embellissement

- 2 - Création d'un appartement au-dessus de l'école
- 3 - Implantation de trois chalets bois confort, afin d'offrir des accueils diversifiés et d'hôtellerie
- 4 - Changement du matériel technique

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide les 4 projets d'investissement, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des artisans et à demander les subventions auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

### **Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire indique que nous devons désigner un délégué titulaire et d'un délégué suppléant membre du conseil municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Il indique que cependant nous devons respecter l'ordre du tableau du Conseil Municipal après les Adjoint, de fait, c'est Monsieur CALAS Pierre qui est désigné délégué titulaire et Madame CAMP Marie-Angélique déléguée suppléante.

Il sera proposé Monsieur VATTIER Pierre délégué titulaire de l'administration et Monsieur CARAYON Gilles délégué titulaire du tribunal judiciaire.

### **Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de droit de préemption urbain sur lequel la Commune peut se positionner.

Au vu du prix de la transaction de ce bien particulièrement bas compte tenu du marché de l'immobilier et au vu des demandes de logement, il y aurait un intérêt public à préempter.

Il précise également que nous avons le devoir dans un souci de transparence et d'équité, de relever une telle transaction.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

### **Projet d'une Résidence Services Seniors, au centre du village, procédure**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune envisage de porter un projet de réalisation d'une Résidence Services Seniors d'environ 10 logements dans le centre du village.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle bâtie désaffectée cadastrée Saint-Pierre-de-Trivisy section AL n° 87, 2 avenue de Lacaune, pour 630 m<sup>2</sup>. L'arrière du bâtiment, à usage de dépendances, est effondré. La partie en façade sur rue est en très mauvais état et inhabitée depuis des décennies. Sans aucun entretien, l'ensemble est susceptible d'entraîner des chutes de pierres et de matériaux sur la voie publique.

Cette ancienne maison d'habitation, située au cœur d'un village Station Verte de Vacances et à vocation touristique, de par son état d'abandon actuel présente un aspect visuel très négatif.

La propriétaire n'a jamais répondu à toutes les correspondances adressées par la Mairie demandant d'effectuer des réparations, de mettre en sécurité les bâtiments, d'entretenir le jardin attenant.

Le positionnement de cette parcelle, attenante à l'EHPAD départemental, au cabinet médical avec pharmacie, au cabinet infirmier et à proximité des divers commerces et services -dont un service d'ambulances et vsl-, présente un intérêt évident pour l'implantation de la résidence services.

La Résidence Services complète ainsi utilement les structures existantes en faveur des personnes âgées. Cette opération s'intègre en outre dans le projet, en cours de réalisation, visant à réhabiliter, valoriser et revitaliser le centre historique du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve, dans son principe, à l'unanimité, le projet ;
- Donne au Maire tous pouvoirs pour :

a) Engager la procédure de déclaration d'utilité publique et transmettre au Préfet toutes pièces nécessaires à la procédure prévue à l'art. R 112-4 du code de l'expropriation (enquête DUP et enquête parcellaire) sur la propriété suivante :

AL 87	2 av. de Lacaune	630 m2	Propriété bâtie appartenant à Mme JOULIE Marie-Thérèse, Pl. de l'église de Roumégoux 81120 TERRE de BANCALIE
----------	------------------	--------	--

- b) Demander l'avis du Domaine au Pôle d'Evaluation d'Albi (PED) ;  
c) Effectuer la demande de renseignements n° 3233-SD au Service de la publicité foncière, nécessaire à l'enquête parcellaire ;  
d) Néanmoins, tenter d'engager les négociations amiables utiles avec la propriétaire restée jusqu'ici inactive.

### **Questions diverses**

**Comptes rendus des conseils municipaux**, Madame BOUSQUET Christiane demande que les Comptes Municipaux soient affichés.

Monsieur le Maire lui indique que les comptes rendus sont très lourds pour être affichés, ils restent en disposition à l'accueil de la Mairie et consultables sur le site d'internet de la Commune.

**Réclamation d'un usager, problème de voisinage**, Monsieur ZENON Claude signale qu'il a été interpellé par un usager sur un problème d'arbre dans le chemin des champs. Cependant, il y a un doute sur la propriété de cet arbre, nous allons le faire constater.

De plus, ils signalent qu'une caméra serait positionnée sur la toiture voisine en direction de leur propriété.

**Monsieur CALAS Pierre demande à prendre la parole**, il témoigne de son intention de vouloir communiquer avec le Conseil Municipal. Il regrette de ne pas avoir été informé plus tôt de l'organisation de la journée du passage du tour de France.

Il signale un dysfonctionnement de l'éclairage public au niveau de l'aire de jeux.

Monsieur JOULIE Aymeric reconnaît que cette animation s'est mise en place au dernier moment, mais nous avons demandé une autorisation et la Préfecture a tardé à répondre, il est désolé et s'excuse d'avoir fait avertir les membres du Conseil Municipal un peu tard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 1 h 10.